03251

Nantel, G.-A. (Guillaume Alphonse), 1852-1909
Les Conservateurs vengés! [Montréal? 1899?]

Canadian Pamphlets
03251

Les Conservateurs vengés !

La position de la province telle qu'elle est

RÉPONSE A M. DUFFY PAR M. NANTEL

M. l'Orateur,

Décidé à exposer à la Chambre, à cette session, ma manière de voir sur l'état financier de la province, je ne prévoyais pas que j'aurais à répondre à l'honorable Commissaire des Travaux Publics. Il a déjà, il est vrai, devant les électeurs de Missisquoi, traité nos questions de finances, mais son discours, préparé à la hâte, ne me semblait pas, quoiqu'il ait quelque peu changé de toilette, destiné à voir le jour dans cette enceinte.

S'il a témoigné quelque surprise de ce que l'honorable député de Saint-Laurent (M. Atwater) ait pris son temps pour répondre à l'honorable M. Marchand, j'ai bien le droit de constater que le gouvernement a pris plus de temps pour nous fournir les documents demandés et que lui, l'honorable Commissaire des Travaux Publics, a pris encore trop de temps pour ne nous servir après tout qu'un plat réchauffé.

Je regrette que M. Carbray ne soit pas ici pour répondre à M. Duffy. Homme d'affaires, consciencieux et clairvoyant, il eut fait vite justice des arguties du commissaire des Travaux Publics qui ne peuvent résister à une critique sérieuse. Espérons que la santé de l'honorable député lui permettra de nous fournir dès cette année la réfutation victorieuse des accusations portées si légèrement par le parti au pouvoir contre les hommes politiques chargés de la tâche herculéenne

de sortir la province de l'abime où l'avaient plongée les cinq années de l'administration Mercier-Marchand.

L'honorable député de Saint-Laurent avec cette verve, cet esprit clair, cette connaissance approfondie de nos finances, que tous lui reconnaissent, a défendu la politique conservatrice sans tomber dans la moindre récrimination. Je ne reviendrai pas sur les points qu'il a traités.

L'honorable M. Duffy avec une ardeur toute juvénile et vraiment surprenante chez cet endurci du célibat, s'est jeté tête baissée dans la mêlée. Il ne s'est pas contenté de défendre l'administration de ses amis, mais il a consacré la moitié de ses efforts à démolir l'œuvre de relèvement des conservateurs.

L'honorable Commissaire a eu de très grands éclats de voix, pour démontrer notre perversité, ou notre ineptie, et pour faire contraste à côté de notre insuccès, il a décrit les brillantes prouesses du Premier Ministre, les difficultés de sa tâche, ses succès, que dis-je, ses triomphes dans les hautes et profondes opérations financières qu'il a dirigées jusqu'à présent. De fait il a cessé d'être l'homme pratique que l'on connaît, le farouche administrateur qui réduit toute question à une affaire de dollars et de cents, et il s'est fait tour à tour chantre lyrique et avocat du héros, du lion du jour qui vient, sans presque s'en apercevoir, de sauver la province de Québec, à jamais compromise par l'extravagance des conservateurs.

L'honorable Monsieur est jeune, j'entends jeune député ; il a toute l'ardeur du néophyte qui sent le besoin de se dévouer à des tâches surhumaines ; il a la foi du charbonnier, foi simple et naïve, digne des premiers âges chrétiens, qui croit sans examen ; foi admirable sans doute, mais que je me permettrai de qualifier de foi stérile et vaine quand elle s'applique au gouvernement actuel qui est aussi dépourvu d'œuvres qu'il soit possible de l'imaginer.

Et que devient, dans des affaires de finances, la foi sans les œuvres qui seules peuvent sauver ?

Je suis trop positif, peut-être même trop sceptique en fait de surplus pour suivre le poète lyrique dans toutes ses chevauchées, et je tâcherai d'être assez pratique pour refuter l'avocat qui s'est, d'une façon si généreuse, lancé dans la défense d'une cause aussi désespérée que celle du gouvernement et d'un surplus aussi problématique, dans tous les cas,

aussi suspect, aussi illégitime et aussi peu viable que l'est le surplus de l'honorable Premier Ministre.

CE DEFI

Le premier désir qu'éprouvait l'autre jour l'honorable Commissaire des Travaux Publics, c'était de relever le défi que lui avait jeté, disait-il, l'ex-trésorier " de comparer avec avantage l'administration actuelle avec celle de ses prédécesseurs."

Et là-dessus l'honorable Commissaire des Travaux Publics entreprend de démolir une fois pour toutes l'administration conservatrice. Ce qui prouve que cette tâche n'a pas été accomplie d'une manière satisfaisante pour ces honorables Messieurs de la droite, et qu'il y a encore des gens capables de croire que les cabinets de Boucherville, Taillon, Flynn, valaient bien en talent, en honnêteté, en patriotisme, l'administration Marchand-Stephens-Duffy.

Je veux suivre M. Duffy et démontrer combien ses études sont superficielles, injustes ses jugements sur le compte de ses adversaires, suspects les renseignements que, ministre de la Couronne, il a le triste courage de fournir à la Chambre et à l'électorat.

NOS PROMESSES

L'honorable Commissaire rappelle d'abord les promesses des conservateurs à l'élection générale de 1892.

Or nos promesses étaient catégoriques et nous les avons tenues à la lettre.

Nous promettions une administration honnête, régulière, tout le contraire de ce qu'était l'administration Mercier. Et cette administration nous l'avons donnée, puisque après cinq années de gestion, après avoir payé des millions de l'argent public, avoir terminé presque toutes les grandes lignes de chemins de fer de l'intérieur, complété les grands travaux commencés par M. Mercier, il est encore à trouver celui qui pourra nous accuser d'un seul acte incorrect, d'une seule transaction louche et criminelle aux yeux de la plus stricte probité administrative.

Quant à l'habileté, au talent de gestion que nous avons pu déployer dans la direction des affaires publiques, nous

n'avions pas la prétention de faire des merveilles comme celles de l'administration actuelle, mais nous voulions faire face aux obligations de la province, sans en créer de nouvelles, tout en maintenant une politique de progrès que les plus acharnés de nos adversaires n'ont pu s'empêcher de reconnaître et même de suivre à l'occasion.

LES TAXES

Nous avons taxé il est vrai, et si avec ces taxes et le montant que j'appellerai énorme de nos économies annuelles, nous n'avons pu en 1892–93, 1893–94, 1894–95, 1895–96, les seules années dont nous sommes entièrement responsables, joindre les deux bouts, en comptant ensemble les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires, c'est que nous n'avions pas taxé suffisamment, qu'il fallait trois quarts de millions de taxes nouvelles, au lieu d'un demi-million, tant les affaires de la province avaient été compromises par l'incurie, l'extravagance, et le relâchement de l'administration Mercier-Marchand.

M. HALL

" Nous devons voir à augmenter notre revenu d'environ $1,000,000 par an, disait M. Hall dans son discours budgétaire du 20 mai 1892. Après avoir fait le long et décourageant inventaire de l'administration Mercier, il ajoutait : Il est complètement inutile de cacher la difficulté qui nous est imposée par nos prédécesseurs. C'est pour nous une question d'existence constitutionnelle."

Tout le monde a entendu l'éloge de M. Hall l'autre jour. Eh ! bien, qu'on accepte son jugement sur l'état désespéré de nos finances en décembre 1891.

Et certes, si nous avons péché de quelque manière, ça été de ne demander qu'un demi-million à la taxe pour rétablir l'équilibre dans les opérations ordinaires de l'administration et de nous fier à nous-mêmes, à nos efforts, au bon vouloir de nos amis, pour trouver le reste dans les économies et les retranchements.

L'écart entre les recettes et la dépense, je parle de l'écart normal, consécutif, durant trois années était de $1,500,000, en

moyenne ; or demander seulement $500,000 d'impôts nouveaux et prendre sur nous de réduire la dépense ordinaire d'un million c'était de la présomption, une tâche surhumaine que nous avons entreprise cependant et menée à bonne fin puisque l'écart, en 1892-93 était tombé à $24,828.00 de $1,743,651 qu'il était en 1891-92 ; de $1,444,236, qu'il était en 1890-91 et de $1,380,569.18 qu'il était en 1889-90.

Il fut en 1893-94 de $230,202.28, en 1994-95 de $162,-661,66, et 1895-96 de $55,673.61.

Mais dans le cours de ces quatre années nous avons payé aux chapitres des Travaux Publics extraordinaires les sommes suivantes :

92–93	$238,264.10
93–94	390,955.24
94–95	253,499.01
95–96	58,485.34

Je prends cet item parce qu'il se présente le premier à mon esprit pour démontrer la futilité des récriminations de l'honorable M. Duffy.

Et le département de l'honorable Monsieur a dépensé en 1898-1899 l'énorme somme de **$11,059.11** pour travaux publics extraordinaires. Et avec cela on arrive au surplus microscopique de **$15,000** ! !

Imagine-t-on les surplus que nous eussions eus si nous n'eussions pas fait ces grands travaux publics qui étaient de nécessité indispensable.

ENCORE L'AUTORITE DE M. HALL

M. Duffy fait dire à M. Hall :

" Sans doute nos promesses se résument à l'établissement d'une administration honnête, économe et patriotique, au rétablissement de notre crédit et à la condamnation absolue sans réserve de la corruption et de l'extravagance."

Les ministres promettaient d'administrer honnêtement en général, mais ils promettaient particulièrement :

1. De ne pas augmenter la dette ;
2. De mettre fin à l'ère des déficits ;
3. De proportionner la dépense aux recettes.

M. Hall disait encore dans son discours :

" Je ne puis approuver ce classement des dépenses en dépenses ordinaires et en dépenses spéciales. Ces dernières sont absurdes et dangereuses et quel que soit le classement, le public comprend que nous devons avoir les fonds pour faire face à ce que nous devons ou que nous promettons de payer."

DEPENSES SPECIALES

Comme question de fait, les ministres ont promis d'administrer honnêtement. Ils ont tenu leur parole. Quant à l'augmentation de la dette, nous verrons ce qui en est.

Nous avons mis fin aux déficits, si l'on tient compte que dans les dépenses ordinaires d'administration nous avons inclus les dépenses spéciales que M. Shehyn plaçait au compte du capital.

Si nous avions mis de côté ces dépenses spéciales, si nous les avions déduites des dépenses ordinaires, pour calculer nos surplus ou nos déficits, nous aurions eu chaque année moins une, des surplus considérables.

En retranchant les dépenses extraordinaires sur travaux publics comme M. Shehyn avait toujours fait, nous trouvions les résultats suivants :

1892–93

Revenu	(Comptes Publics 1893, p. 14).....	$4,391,770
Dépenses	(" " p. 15).....	4,190,522
	Surplus	$ 201,248

1893–94

Dépenses	(Comptes Publics 1894, p. 13).....	$4,267,946
Revenu	(" " p. 12).....	4,260,533
	Déficit.....	7,413

1894–95

Revenu	(Comptes Publics 1895, p. 10).....	$4,322,028
Dépenses	(" " p. 11).....	4,195,727
	Surplus	$ 126,301

1895-96

Revenu (Comptes Publics 1896, p. 12).....	$4,327,910
Dépenses (" " p. 13).....	4,099,707
Surplus	$ 228,204

Récapitulation :

Surplus

1892-93.....	$ 201,248
1894-95.....	126,301
1895-96.....	228,204
Surplus.....	$ 555,753

Déficit

1893-94.....	$ 7,413

Ce qui laisse un surplus de $548,340 pour les quatre ans.

Mais M. Duffy veut faire croire que M. Hall a déclaré pouvoir administrer la chose publique, dans les opérations ordinaires et extraordinaires, avec les revenus tels qu'ils étaient au temps de la chute de M. Mercier.

Rien ne peut l'autoriser à tirer cette conclusion. C'est le contraire que M. Hall n'a cessé de proclamer.

La citation que je donnais de lui, plus haut, le dit assez et le fait pour lui d'avoir déclaré, a son assemblée de l'hôtel Windsor comme à la Chambre qu'il fallait un million de revenus additionnels démontre le parti injuste qu'un ministre de la Couronne entend tirer des paroles d'un homme qui n'est pas ici pour se défendre.

AVONS-NOUS AUGMENTE LA DETTE ?

" Voyons, dit M. Duffy, si la dette publique a été aug-
" mentée par les conservateurs, ou si au contraire, comme
" l'avait promis M. Hall, les obligations de la province ont
" été rencontrés avec les revenus."

M. Hall n'a jamais dit pareille absurdité ; rencontrer les obligations de la province avec les revenus alors que M. Mercier léguait plus de $12,000,000 de dette flottante et un déficit

normal dans les opérations ordinaires de $1,500,000, telle idée n'est jamais entrée dans la tête de M. Hall dont l'éloge est aujourd'hui sur les lèvres de tous ceux qui lui faisaient une lutte acharnée alors qu'il était à la tête du trésor.

M. Hall, comme tous ses collègues, ne voulait pas accroître la somme de nos obligations ; ils ne l'ont pas accrue puisqu'ils l'ont diminuée.

M. Duffy ne réussira pas à embrouiller une chose claire.

NATURE DE LA DETTE

La dette publique se décompose en dette consolidée et en dette flottante, due, échue, ou simplement éventuelle.

Prenons l'une après l'autre et comparons les deux régimes, comptes publics en main.

DETTES EVENTUELLES

Les dettes éventuelles sont celles dont le paiement, l'échéance est soumise à l'accomplissement de certaines conditions. Dieu merci, les dettes de cette nature, comme subsides aux chemins de fer, ont été graduellement éliminées de notre échiquier et quand elles seront tout à fait effacées, nous nous en réjouirons tous parce que cela nous permettra de connaître au juste l'état de notre actif et de notre passif.

LE MOUVEMENT DE LA DETTE

En janvier 1887, M. Mercier prenait les rênes du gouvernement de cette province.

Les conservateurs lui laissaient un héritage honorable, sinon opulent, avec une dépense ordinaire de $3,032,771.00, le 30 juin 1886, soit un déficit d'environ $10,000.00. C'était l'équilibre virtuel ; la dette consolidée était de $18,181,780.00, c'est-à-dire $7,600,000 en déduisant notre actif de $10,581,-780.00 et la dette flotante de $886,242.93.

En décembre 1891, M. Mercier laissait le pouvoir avec une **dépense** (le 30 juin 1891) de **$5,195,049,43 ;** des recettes de **$3,750,813.34,** soit un déficit de **$1,444,236.09 ;** une dette consolidée de **$21,383,453.33** et une dette flottante consistant en emprunts et dépots de **$4,458,694.37,** soit en tout **$25,842,147.10.**

Inutile de jouer sur les mots et de confondre dette flottante avec dette consolidée pour masquer la véritable situation. Telle était la dette léguée par M. Mercier sans compter les sommes énormes qui étaient dues mais non échues, les obligations actuellement contractées à titres divers et énumérés d'une façon éloquente mais non encore complète, au Bill d'emprunt au montant de $10,862,353.00 le 26 décembre de l'année 1890.

En dehors de nos emprunts permanents, de nos emprunts temporaires et dépôts, il y avait donc des engagements actuels et éventuels pour au delà de $10,000,000. Et pour qu'on ne me taxe pas d'exagération je citerai les paroles de l'honorable M. Taillon, au cours de son discours budgétaire du 21 décembre 1894.

L'AUTORITE DE M. TAILLON

" En 1890, lorsqu'a été voté l'emprunt de $10,000,000 les " engagements de la province auraient nécessité un emprunt " d'au moins douze millions et demi. Nous avons réduit ces " engagements à tel point que nous ne serons pas obligés " d'emprunter plus que la somme votée en 1890 et je n'ai " pas encore perdu l'espoir de rester en deça de cette somme."

En sorte qu'a notre arrivée la dette avouée par M. Mercier était de $35,842,147.10 et d'après M. Taillon de $38,342,-147.00. Lorsque nous laissions le pouvoir à nos adversaires quelle était la dette totale que nous leur léguions ?

LA DETTE A NOTRE DEPART

J'ouvre les comptes publics de 1897 à la page 16, Etat N° 3, je trouve : montant de la dette à racheter, **$34,196,-654.08**, et emprunts temporaires dont $700,000, contractés par nos adversaires, au montant de $1,357,213.82, soit dette totale $35,553,868.10.

Et, quelle est la dette consolidée et la dette flottante représentée par les emprunts temporaires et dépôts en 1898 ?

Dette consolidée.....	$34,283,841.53
Emprunts et dépôts.....	1,166,706.46
Total.....	$35,450,547.99

En 1899, la dette fondée était de...	$35,128,947.72
Emprunts et dépôts.....	1,063,018.15
Total.....	$36,191,863.87

M. Duffy pour prouver que son gouvernement a diminué la dette consolidée, prétend qu'il faut déduire de cette somme l'augmentation nominale de la dette par suite de la conversion, soit $915,280.86.

Je n'ai pas d'objection à cela, puisque c'est nous qui avons le mérite de la conversion de la dette; donc retranchant $915,280.86 nous restons avec $34,213,366.66 de dette consolidée au 1er juillet 1899.

Si de cette dette je déduis le montant de notre actif (C. P. P. 14, état 3) $10,025,747.75, nous restons avec une dette consolidée nette de **$24,187,818.71** au premier juillet 1899, à l'exclusion de la dette flottante constituée par emprunt et dépôts.

De cela il découle que la dette consolidée ou flottante n'a pas été augmentée d'un sou par les conservateurs: Au contraire, qu'elle était de $35,842,147 en décembre 1891, de $34,196,654.08, en juillet 1897, que les conservateurs l'ont abaissée de $35,842,147 à $34,196,654.08 et que l'honorable M. Duffy, au lieu de prendre ces chiffres ici et là, dans des prévisions budgétaires, dans des discours politiques ou dans des journaux, eut dû se renseigner dans les comptes publics qui ne trompent pas. Il est aux antipodes de la vérité quand il prétend que nous avons augmenté le passif en 5 ans de $3,869,081.01 et la dette consolidée de $9,021,334.07.

La dette totale se trouve avoir été réduite par nous de la manière et dans la mesure suivantes :

1° Par autant de subsides périmés de chemins de fer en vertu de la 56 Victoria, chap. 5.....	$ 2,018,769 22
2° Par rachat à 17.50 cts des seconds 35 cts de subsides en terre convertis en argent, —en tout plus de $3,000,000 soit à 50 pour cent—environ.....	1,500,000 00

3° Par déduction de l'augmentation de la dette par suite de la conversion en 3 pour cent de l'emprunt originaire à près de 7 pour cent de MM. Mercier et Shehyn, en 1891, racheté par M. Hall à 4 pour cent à Paris en 1893 au prix de $4,106,391.52 et converti en 3 pour cent par l'honorable M. Taillon en 1894 au prix de $5,332,-976.00, soit :	$1,226,000 00
4° Déduction de l'augmentation de la dette par suite de la conversion.....	915,280 86
Soit	$ 5,659,048 08

Voilà ce que le pays doit à l'administration conservatrice et voilà ce que nous doit ce parti libéral auquel nous avons fait une si belle situation en lui laissant une dette allégie, qui est restée la même depuis bientôt trois ans : preuve que nous ne lui léguions pas d'obligations onéreuses pendant que c'est par dizaine de millions que l'on nous chargeait les épaules d'obligations permanentes et par million et demi de dépenses annuelles qu'on nous demandait de solder la dépense ordinaire de l'administration.

LES DEFICITS

La question des déficits a été amplement traitée par l'honorable M. Atwater, et je n'y reviendrai pas au long.

Seulement il n'est pas un homme qui n'ait regretté la conduite injuste de nos adversaires quand ils s'efforcent de convaincre le public que nous administrions avec un déficit normal de $800,000 à $900,000.

Je me demande quel avantage trouvent ces messieurs pour eux-mêmes, pour le pays à dénaturer les faits, à abaisser des adversaires loyaux et surtout à déprécier le crédit que le public doit reposer dans nos institutions provinciales. Nous sommes restés au pouvoir cinq ans et demi. Eh ! bien, les chiffres officiels sont là contrôlés par les mêmes officiers du Département du Trésor : tout le monde peut en prendre connaissance. Pourquoi nos adversaires s'acharnent-ils à nous représenter sous un jour faux ?

Avec mille embarras nouveaux surgissant à chaque pas sur notre marche, avec des réclamations innombrables se chiffrant dans les deux millions, que nous n'avons pas toutes réglées puisque celle de Dussault est encore là à attendre l'action de la Chambre, nous sommes arrivés en mettant dans un compte commun les dépenses extraordinaires et les dépenses ordinaires à transformer du tout au tout la face de nos comptes publics.

Mais, jetez donc un simple coup d'œil sur l'Etat *A* du discours de M. Marchand de 1899, (P. 42), et vous ne pourrez vous empêcher de manifester à notre endroit un esprit de justice que nous n'avons pas trouvé, cette fois, chez l'honorable Premier Ministre, dans sa presse, salariée d'ailleurs, pour nous injurier, dans les discours de certains de ces collègues.

La province de Québec a droit au moins à ce qu'on respecte son beau nom parfois si injurié par le fanatisme ; elle a droit à ce qu'on ne la représente pas sans cesse entre les mains d'administrateurs peu scrupuleux ou ineptes. La province de Québec est notre patrie commune, nous devons tous la respecter dans ses institutions et dans ceux de ces hommes publics qui ont le souci de leurs fonctions.

Or, je dis que nous n'avons pas été traités loyalement quand on nous représente comme ayant administré avec une dépense ordinaire de $4,907,281.71 contre $3,923,238.70 de recettes.

On feint d'ignorer les années précédentes pendant lesquelles nous avons dépensé moins que les ministres actuels, tout en ayant à faire face à des obligations énormes.

Nous aurions pu, M. Hall aurait dû, en face du peu de bonne foi qui accueille notre franchise, faire séparément le compte des dépenses ordinaires, comme au temps de M. Shehyn, et des dépenses extraordinaires.

Nous aurions eu alors des résultats merveilleux, à montrer à nos amis, et avec des SI et des QUAND, comme ceux de M. Duffy, arriver à des surplus incroyables comme celui qu'il est venu réclamer l'autre jour, sans rire trop démésurément, au montant réel de $746,959.13, pour l'année 1898–1899.

Mais à quoi bon toutes ces manipulations de chiffres pour apprécier le mérite des administrateurs de la chose publique.

Il n'y a en tout cela qu'une question : la dépense publique a-t-elle été contrôlée avec vigilance, économie et probité.

M. Duffy peut-il nous contester ces mérites ? Non. L'essaierait-il, que les chiffres et les faits l'écraseraient.

Il parle de position difficile, de suppression de revenu, que ne songe-t-il un peu à notre situation en décembre 1891.

CE DEFICIT DE $984,043.01

M. Duffy, comme les orateurs et les journalistes à gage de son parti, nous reproche sans cesse notre déficit de $984,-043.01 pour l'année 1896–97.

Ici même je suis prêt à soutenir la comparaison entre les deux administrations, pour cette année 1897, la plus coûteuse de notre régime, à cause des élections, et l'année du merveilleux surplus.

Je dirai d'abord que le gouvernement Flynn ne s'éloigna pas des grandes lignes de ses deux prédécesseurs et que M. Atwater montra autant de sollicitude que MM. Hall et Taillon pour le bien public, et s'il venait jamais à laisser cette Chambre on le comblerait d'éloges parce qu'ici, ce sont toujours les absents qui ont raison.

Nous avons réglé, à l'approche des élections tout ce que nous avons pu régler de réclamations pendantes.

L'expérience que nous avions eu du régime Mercier nous faisait un devoir de laisser le moins possible de comptes en arrière, et nous avions toutes les raisons du monde de reposer plus de confiance en nous-mêmes qu'en nos adversaires. Ce que nous avons réglé durant cinq années nous l'avions réglé sans pot-de-vin, avec justice et finalement. Nous étions loin de supposer que l'affaire Dussault, tenue par nous comme définitivement réglée, serait ressuscitée d'entre les morts pour donner de la pâture nouvelle aux débats de cette Chambre.

De plus, je ne nierai pas et personne ne niera, à moins que ce ne soit un naïf ou un hypocrite que tout exercice de campagne électorale ne peut être justement comparé à un autre exercice, parce que les ministres pris ailleurs ne peuvent presser la collection et qu'ils sont tenus par les vices du système électoral même à délier plus grand le cordon de la bourse.

Ces explications préliminaires données en toute franchise et même avec quelque peu de naïveté, arrivons à la comparaison.

1° Nous n'avons touché de recettes ordinaires en 1897 que $3,923,238.70, contre $4,201,000 en 1898-99, ce qui restera environ la recette ordinaire telle qu'établie par nous sans que le gouvernement ne fasse aucun effort pour forcer la collection : soit une différence dans la recette de.....	$ 277,000 00
2° Nous devons retrancher le montant payé pour les élections qui est d'une nature extraordinaire.....	75,379 60
Nous devons retrancher le paiement du prix de vente de la propriété de la Grande Allée qui a été inclus dans les opérations ordinaires d'ou résulte le déficit de $984,-043.01	30,000 00
Nous avons fait des travaux publics au montant de $176,832.28 dont le coût comparé au coût des Travaux Publics de la grande année du surplus, $11,000, laisse en notre faveur.....	165,832 28
Le gouvernement a supprimé une vente de limites qui devait avoir lieu le 15 juin 1897 et nous rapporter au bas mot $150,000, revenu que de tout temps on a placé parmi les recettes ordinaires de la province, soit..	150,000 00
Monument Champlain, dépense extraordinaire ou spéciale.....	2,000 00
Ouvrage " Municipalité et paroisse, " extraordinaire	4,500 00
Revision du Code de Procédure (extraord.).	18,500 00
Réclamation Amiot (extraordinaire).....	4,000 00
Réclamation Dussault do	14,578 77
Waterous do	2,178 15
Séquestre chemin de fer Baie des Chaleurs, (extraordinaire).....	5,973 55
Fonds de secours pour les Indes (extraord.).	4,000 00

Nous avons dépensé en 1897 de plus que M. Marchand en la grande année de 1898–99 :

Pour la colonisation.....	$169,900 00	
contre.....	136,243 00	
Soit en notre faveur.....		$33,657 00
Pour agriculture.....	$230,795 75	
contre.....	175,418 26	
Soit en notre faveur.		55,377 49
Pour instruction publique.....	$394,260 00	
contre vous les grands amis de l'éducation.....	375,143 28	
Soit		19,117 72
pour nous, le parti de la réaction.		
Qu'on additionne bien ces différentes sommes : elles forment un total de.....		$852,093 58

ce qui efface à $131,950 près, le déficit que l'on sert en épouvantail aux contribuables de cette province pour les tromper sur notre compte et les ameuter contre nous.

Et ce déficit apparent de $131,950 disparaît bien vite quand on lui oppose en réclamations dues avant le 1er juillet 1899 :

1° Affaire Dussault	$26,194 64
2° Colonisation.....	28,077 42
3° Arpentages	58,612 47
4° Agents des terres non payés.....	1,858 68
5° Arrérages touchés d'Ottawa mais dus pour 1895-96, 1896-97, 1897-98	42,337 86
Total	$157,081 07

à retrancher de la recette totale de 1898-99.

C'est-à-dire que si nous avions administré à la façon de M. Marchand, si nous n'avions pas eu de grands travaux à exécuter ni de grandes réclamations à régler, si nous avions négligé les œuvres essentielles du pays, si on n'avait injustement mis à la charge de 1897 des comptes payables pour

1898, si la collection du mois de juin 1897 n'avait pas été négligée intentionnellement par nos adversaires, nous obtenions un résultat autrement favorable que le résultat obtenu par M. Marchand en 1898-99, et nous avions un surplus de $10,951.89 au lieu d'un déficit de $984,000 ce qui donnerait le résultat suivant pour l'année du surplus de M. Marchand :

Recettes totales 1898-99.....	$4,249,589 99
A retrancher comme indument imputé à cet exercice.....	$ 157,081 07
Recettes régulières 1898-99	$4,092,508 92
Contre la dépense 1898-99.....	$4,234,410 81
Déficit réel.....	$ 141,901 89
Contre déficit réel des conservateurs en 1896-97 suivant les méthodes du gouvernement Marchand, Stephens, Duffy, de...	$ 131,950 00
Soit en faveur des conservateurs surplus de.	$ 10,951 89

dans la comparaison entre l'année du grand déficit de 1896-97 et l'année du minuscule surplus de 1898 99.

Voilà bien l'histoire comparée et vraie du surplus de M. Marchand : c'est un surplus renversé en déficit.

On nous dit que nous ne devions pas faire de travaux extraordinaires, suivant l'exemple de M. Duffy.

Heureux M. Duffy qui n'a pas à faire de travaux extraordinaires ? Mais pourquoi ?

De deux choses l'une : il n'y en a plus à faire ou il n'en veut pas faire.

Dans le premier cas, nous aurions donc exécuté tout ce qu'il y avait à faire dans la province, de chemins de fer, d'édifices et de divers autres grands travaux, et il devrait nous en remercier.

Dans le second, le pays admettra-t-il qu'un ministre des Travaux Publics doive négliger d'accomplir les travaux strictement urgents. Si c'est cela que l'on veut, pourquoi un ministre des Travaux Publics ?

NOTRE SITUATION EN 1891

Nous avons imposé des taxes. Mais ignore-t-on que la dépense annuelle était de $1,500,000, en moyenne, en 1891.

Ces taxes n'ont guère dépassé $500,000, et le reste nous avons dû le demander aux économies, aux retranchements.

Et quels ont été les résultats : en comptant les dépenses extraordinaires, même les remboursements des dépots de compagnies de chemins de fer avec les dépenses ordinaires ?

Pour 1889-90 un déficit sous Mercier de $1,380,569.18.

Pour 1892-93, sous les conservateurs, un déficit de $24,-828.00, soit en notre faveur, $1,355,741.19.

Que M. Duffy nous parle donc déficit maintenant. Que l'on retranche si l'on veut le montant des taxes nouvelles, près de $500,000, nous restons avec des économies et des retranchements au montant de plus de $900,000 sur l'année 1889-90 de M. Mercier.

Pour 1890-91, déficit sous M. Mercier de $1,444,236.06.

En 1893-94, déficit sous les conservateurs $230,202.28 ; soit à notre avantage, entre ces deux années, $1,214,034 sur lequel en retranchant les taxes nouvelles de $518,406 nous resterions encore avec $695,628 à notre crédit.

Enfin, prenant l'année 1891-92 sous M. Mercier le déficit est de $1,742.651 ; en 1893-94 nous avons un déficit de $162,661, et des taxes nouvelles au montant de $487,398.45 pour 1894-95.

Ce qui nous laisserait un avantage de $1,092,592 sur nos adversaires dans la comparaison de ces deux années.

En 1895–96, notre déficit n'est que de $55,673.61, ce qui est presque une quantité négligeable à côté des déficits colossaux de l'administration Mercier.

M. Duffy a-t-il bien fait la comparaison entre l'administration Mercier et la nôtre avant de nous reprocher nos déficits, et peut-il prétendre juger nos quatre années de 1892 à 1896, par l'année finissant le 1er juillet 1897, alors que nous n'avons eu ni le contrôle de la perception du dernier mois qui est le meilleur au point de vue du revenu, ni le contrôle des paiements à effectuer et dont on a chargé cette fin d'exercice afin de décharger l'année suivante pour la glorification du parti libéral.

Je viens de faire toucher du doigt les économies que nous avons réalisées sur le régime Mercier.

Que M. Duffy, essaie d'en faire autant vis-à-vis de nous : une comparaison impartiale l'écrasera.

Qu'il nous montre les économies de l'honorable Trésorier dans les opérations ordinaires. Il n'en a fait aucune.

En 1898-99, l'année du surplus il dépensait $4,201,023.21, en 1893 nous dépensions $4,190,522.85 ; en 1894, $4,267,746 ; en 1895, $4,195,727.44 ; en 1896, $4,099,707.00.

En 1898-99, l'année glorieuse, le *standard* du ministère, M. Duffy dépensait $11,000 pour travaux publics extraordinaires, et il se trouvait avoir un surplus !

Or, en 1893, nous avons dépensé, en travaux publics extraordinaires $342,792.90 ; si nous n'avions dépensé que $11,000, nous aurions donc eu un surplus de $331,000 ! En 1894, il y a eu $390,955.24 de travaux extraordinaires, et nul doute qu'en réduisant cette somme à $11,000, nous avions un dodu surplus de $379,000. En 1895, les travaux publics ne nous ont coûté que $152,490.01, ce qui, moins les $11,000 de M. Duffy, nous donnait un excédant de $141,000 ! Enfin, en 1896, la dernière année, sous notre contrôle entier, ces travaux ont absorbé $58,485.34, lesquelles, moins $11,000, laissaient un surplus de $47,000 au crédit des conservateurs !

La dernière année à propos de laquelle on fait tant de bruit nous a coûté en travaux extraordinaires $176,832.28, que l'on a bien droit de faire valoir contre les $11,000 de M. Duffy en diminution du déficit de $984,000.

Voit-on bien maintenant comment on fabrique des surplus : on se croise les bras et les surplus croissent comme des champignons.

Reste à savoir si le pays s'en portera mieux.

Je pourrais faire la même comparaison pour la colonisation et l'agriculture, mais cela me mènerait trop loin pour le moment.

Et malgré toutes ces diminutions dans les services essentiels au développement du pays, le gouvernement est resté en dessus de la dépense des conservateurs, durant les quatre années dont ils sont responsables.

Où donc est ce travail sérieux de retranchement et d'économie ? il n'existe nul part, puisque les ministres ont dépensé en l'année du surplus plus que nous pendant chacune de ces quatre années.

Qu'on le prenne au point de vue de la dette, de la taxe, de nos déficits, la conduite des conservateurs est irréprochable et il en découle clairement qu'ils ont diminué la dette, qu'ils

ont fait face aux terribles déficits légués a eux par Mercier, par une économie sage et vigoureuse et que s'ils ont eu des travaux énormes à opérer ils sont restés, dans tous les cas, bien au-dessous des libéraux, même dans les dépenses ordinaires de l'administration.

M. Duffy est tombé simplement dans la note comique quand il leur reproche d'avoir augmenté la dette publique de $3,869,86.10 et la dette consolidée de $9,021,334.07 quand il leur reproche des déficits imputables aux grands travaux publics, c'est-à-dire au capital non aux dépenses ordinaires d'administration.

II

LE CABINET MARCHAND

Monsieur Duffy pour mieux faire ressortir la grandeur de son héros, nous le présente entouré de difficultés qu'on dirait insurmontables et dont la mention est de nature à jeter les croyants dans les transports de la plus vive admiration : *Arma virumque cano*, je chante le héros qui, au milieu de tant d'obstacles, a relevé la province ! Ce qu'il lui a fallu d'habileté, de courage et d'aptitudes géniales pour les affaires et les finances ! *Tantæ molis erat romanam condere gentem*— se dit-on malgré soi, en songeant à l'auteur de notre restauration et au barde qui le chante.

Tâchons de rendre à sa taille naturelle celui que l'on veut placer au-dessus des Joly, des Chapleau, des Mercier et faisons bien voir quel chalumeau de paille sert à porter aux échos les accents lyriques du Commissaire des Travaux Publics.

La tâche de M. Marchand était des plus difficiles, dites-vous.

En quoi ?

—On lui enlevait des taxes, au montant de $272,000 ; l'intérêt sur le chemin de fer du Pacifique était diminué de $32,-214 ; l'intérêt de la dette augmenté de $60,000 ; les subventions à l'instruction publique portées à $50,000 de plus ; la réorganisation des départements devait nous coûter $16,000 de plus, et enfin, le nombre additionnel des aliénés allait nous entraîner une dépense de $22,000 de plus qu'avant. Et ce

sont là les difficultés dont s'est trouvé entouré le héros du poème lyrique de l'honorable Commissaire des Travaux Publics !

Mais qu'eut-il donc dit, si au lieu de M. de Boucherville M. Marchand eut été appelé à succéder à M. Mercier.

Au lieu d'une dépense ordinaire de $5,165,049.43 nous lui laissions une dépense ordinaire normale de $4,099,707.52 en 1896, et au lieu d'un revenu ordinaire de $3,750,813.34, en 1891 nous lui procurions un revenu ordinaire de $4,236,015.14 en 1897-98 même après avoir aboli certaines taxes.

Il héritait de $163,455.28 de taxes sur les successions ; la diminution de $32,000 sur l'intérêt du Pacifique était compensée par les $34,000 qu'il retire de la conversion de la dette ; l'intérêt de la dette $60,000 se trouvait plus que rencontrée, ainsi que l'augmentation de dépenses provenant de la réorganisation du parlement et de l'entretien des aliénés par la taxe sur les successions. Et enfin les $50,000 pour l'instruction publique étaient une bagatelle puisque M. Marchand s'était fait fort de porter ce crédit à $200,000 !

D'ailleurs M. Marchand n'était-il pas au-dessus de toutes ces misères lui qui avait prouvé clair comme les rayons du plus brillant des soleils, qu'en 1893 les conservateurs ayant à faire face à plus de dix millions d'engagements Mercier et à des déficits annuels de $1,500,000 pouvaient parfaitement se tirer d'affaire sans emprunter et sans taxer ! (Journaux de la Chambre 1893, pp. 325, 326, 327).

M. Duffy l'ignore peut-être, car s'il eût connu ce détail il n'aurait pas trouvé si grandes les difficultés qui entouraient M. Marchand ni si abracadabrants les triomples qu'il a remportés dans l'arène de la finance.

Quoi ! si nous pouvions, en 1893, avec les charges que je viens de mentionner, ramener la dépense ordinaire à $3,000-000 quand nous l'avions prise à $5,000,000, combien plus aisément M. Marchand pouvait sortir d'embarras avec une dépense ordinaire de $4,099,707 en 1896 et une recette normale de plus de $4,300,000.

Et si M. Marchand a droit à l'admiration des générations présentes et futures pour avoir maintenu l'état de la recette et de la dépense au même niveau que nous, du moment qu'il ne s'engage dans aucune entreprise quelconque, quels droits n'avons-nous pas à la gratitude de la population pour avoir

diminué de $800,000 la dépense ordinaire de l'administration de cette province ?

Nous ne tenons pas à poser en régénérateurs de l'administration, en sauveurs du peuple, mais nous tenons à l'estime de nos compatriotes et au bon nom du parti conservateur que nul d'entre vous, Messieurs de la droite, n'êtes de force à ternir.

LES SUCCES DE M. MARCHAND !

Il a diminué la dette, dit M. Duffy. Non, par lui-même ; oui, si l'on tient compte des résultats de la conversion, admis par lui maintenant, mais qu'il repoussait, étant chef de l'opposition, comme illusoire, sinon nuisible à notre crédit.

CE SURPLUS

M. Marchand a obtenu un surplus !

Mon honorable collègue M. Atwater nous en a fait voir l'inanité. Le surplus n'étant pas visible à l'œil nu, dans le coffre de M. Marchand, mon honorable ami a dû lui braquer dessus les rayons X et qu'est-il arrivé ? c'est qu'au lieu d'un surplus on a découvert un déficit de $141,000.

Il est bien vrai que M. Duffy proteste contre ce procédé et il accuse mon honorable ami d'essayer de faire disparaître la progéniture de monsieur le Trésorier.

Voilà une accusation grave en effet, car si je me rappelle bien la loi, la suppression d'enfant est un crime des plus sévèrement punis par notre code pénal. A cela M. Atwater répond qu'on ne peut accuser de suppression d'enfant quand il n'y a pas d'enfant du tout. Quant à nous qui sommes du juré, nous avons cru entrevoir un soupçon de surplus, un fœtus, mais si petit, si embryonnaire que vraiment nous ne pouvons déclarer coupable de suppression l'honorable député de la division Saint-Laurent (M. Atwater).

Singulier surplus vraiment que celui que le gouvernement fabrique aux dépens du salaire des employés, au dépens des services essentiels à toute bonne administration, et au moyen de reports de comptes d'une année sur une autre année.

Ces reports on les admet maintenant qu'il s'agit de montrer un surplus libéral mais on les condamnait sans merci

quand M. Marchand décidait de placer un déficit de $800,000 à $900,000 à la charge des conservateurs.

Mais le temps de la rétribution est arrivé et tous les hommes d'affaires savent à quoi s'en tenir sur le compte de M. Marchand. Non seulement il s'est vanté d'un surplus qu'il n'a pas, mais il a caché le véritable état de nos affaires ; il a eu recours à la dissimulation et ce n'est que bribe par bribe et comme avec des tenailles que nous avons pu lui arracher la vérité sur nos finances à la date où il proclamait le fameux surplus.

L'homme d'affaires, le marchand qui donnerait à ses créanciers un état aussi dissimulé de sa situation passerait pour un homme sans scrupule qui sent le besoin de couvrir de sous-entendus et de restrictions une situation de fortune compromise.

LA REGLE DE M. MARCHAND

M. Duffy s'est efforcé d'expliquer la règle posée par M. Marchand de ne pas reporter sur l'année suivante des dettes attribuables à l'exercice qu'il s'agit de liquider.

Je ne puis concevoir qu'un homme sérieux ait recours à de telles arguties, et certes je n'aurais pas pensé que les conservateurs dussent sitôt être vengés de l'injustice criante commise par M. Marchand d'avoir mis à notre charge tout ce qu'il lui a été possible de trouver de dettes de toutes sortes, pour grossir, ou plutôt pour créer une partie du déficit qu'il leur reproche pour 1896–97.

M. Duffy nous dit que c'était notre coutume et que M. Marchand la suit. Dans ce cas pourquoi nous en a-t-il enlevé le bénéfice en 1897, puisqu'il devait la rétablir en 1898, un an après. Il est difficile de montrer plus de mauvaise foi et de duplicité.

Je ne m'arrêterai pas davantage aux explications boiteuses que donne M. Duffy de la conduite de M. Marchand ni à discuter les chiffres qu'il torture pour faire voir que ces messieurs ont dépensé moins que nous. Ils s'ingénient à comparer leur administration avec la nôtre en prenant comme base l'année de leur surplus de $15,000 et l'année 1896–97 dont ils sont partiellement responsables. J'ai fait voir la déloyauté de ce procédé. Je suis convaincu que le public

ratifiera ce jugement et tiendra compte plutôt des quatre années précédentes dont nous sommes entièrement responsables et qui sont toutes à notre louange si on les compare à l'administration Mercier et même à l'administration Marchand qui a tout négligé pour arriver à ce *ridiculus mus* qu'on peut appeler un surplus putatif.

III

LES SERVICES ESSENTIELS RENDUS INEFFICACES

La dernière question que j'ai à me poser est-celle-ci? Le gouvernement actuel remplit-il ses fonctions envers le pays en ce qui a rapport à l'agriculture, à la colonisation et l'instruction publique?

Je ne parlerai pas de ses promesses. Il n'en a tenu aucune. Il a déshonoré les engagements réguliers de ses prédécesseurs, et pour arriver à se vanter d'un surplus, il a laissé stationnaire la marche de l'agriculture, il a fait reculer la colonisation et loin d'encourager l'instruction publique par une subvention additionnelle de $200,000, il a rogné sur ce service, essentiel, s'il en est un, au développement légitime de la province.

L'AGRICULTURE

Commençons par l'agriculture, la mère nourricière du genre humain, a-t-on dit, et la cause première de la prospérité de cette province avant tout agricole.

On s'est moqué de la machine agricole et il était décrété que celui qui s'en moquait davantage serait appelé à en prendre la direction.

Notre machine agricole couvrait tout le terrain du progrès qu'il était possible de couvrir et elle mettait en œuvre tous les moyens de succès qu'il était possible d'invoquer.

Sous cette puissante impulsion nous avons crée un mouvement de progrès général que les hommes d'affaires, les banquiers, les grands expéditeurs de beurre et de fromage, se sont plus à reconnaître à quelque parti qu'ils appartinssent.

Et aujourd'hui nos adversaires recueillent, ici, comme

dans chaque département, le fruit de nos travaux, de nos économies en certains services et de notre politique vigoureuse en d'autres services.

Quant à eux-mêmes ils ne font rien pour entretenir le mouvement, ils l'ont enrayé, et nous marchons à reculons aujourd'hui.

En 1895, nous dépensions pour l'agriculture.....$200,330
En 1896.....166,464
En 1897.....230,795

Dès 1898, alors que le gouvernement libéral pouvait diriger un budget considérablement dégrevé, il réduisait l'agriculture à $197,226, et en 1899, l'année modèle, je dirais, jubilaire, si je ne craignais de commettre un sacrilège, l'année du surplus, quoi ! l'assistance à l'agriculture baissait à $136,243, différence sur notre dernière année de **$94,552**, soit six surplus de la taille de celui de M. Marchand ; différence sur l'année 1896 de $30,000, soit deux surplus ; différence sur l'année 1895 de $64,000, un peu plus de quatre surplus à la Marchand, surplus, il est vrai, chèrement acheté aux dépens de l'agriculture.

LA COLONISATION

Et la colonisation ! Cette œuvre nationale par excellence a-t-elle bien avancée depuis que nous avons été remplacés au pouvoir.

Demandez à M. David qui, à l'ouverture de sa croisade pour la colonisation, en juillet dernier, demande au gouvernement de former un fonds au moyen d'une taxe spéciale et vous déclare qu'il faudrait $125,000 de plus que le montant maintenant consacré à la colonisation.

Est-ce le temps vraiment de diminuer les octrois de deniers à la colonisation ?

Ecoutez le Père Cottet qui mettant le gouvernement dans le secret des misères de la colonisation dans la région du Nominingue et de la Lièvre constate que, sans un chemin de fer, le mouvement de colonisation va subir un recul formidable et que ces régions vont se dépeupler.

Demandez à votre dévoué agent de colonisation, M. L.-E.

Carufel, qui constate une diminution considérable dans la région du nord de Montréal et dans celle du Témiscamingue.

Demandez même aux colonisateurs du Lac Saint-Jean.

On me dit que dans la région de Témiscouata les choses ne vont pas mal. J'en suis heureux, mais ailleurs ?

Que les députés qui représentent des champs de colonisation disent franchement à la Chambre si tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre essentielle au développement de la province ne se plaignent pas de deux choses qui paralysent le mouvement de colonisation : le manque de chemins et la sévérité de l'interprétation des lois et des règlements du département des Terres de la Couronne qui se propose avant tout de faire entrer de l'argent au coffre.

On veut des surplus, des revenus ; on sait bien que le colon ne peut donner que le surplus de son courage, de son héroïsme, et on le sacrifie au surplus de M. Marchand.

Virtus post nummos.

En 1895, notre gouvernement, sortant péniblement des embarras financiers dont il avait hérité, dépensait cependant $86,000 ; en 1896, $116,100 et en 1897, $169,900, contre $79,000 durant l'exercice courant, dirigé par nos adversaires soit $90,000 de plus, en faveur des colons, ce qui en bonne arithmétique représente exactement six surplus de la dimension du fameux surplus de M. Marchand.

Encore une fois, triste surplus que celui qu'on a été obligé de créer au dépens de la colonisation.

CHEMINS DE FER

Un mot des chemins de fer avant que je parle de l'instruction publique.

J'ai toujours favorisé la construction de chemins de fer dans la province, et reconnaissant que l'initiative privée, chez nous, n'est pas assez impulsive ou assez stimulée par l'appât des profits pour se jeter dans ce genre d'entreprise, j'ai toujours cru nécessaire l'assistance des gouvernements.

J'admets qu'il y a eu énormement d'abus par suite du manque d'études générales du pays au point de vue de la nécessité et de la viabilité de ces entreprises, au point de vue

du degré d'importance ou d'indispensabilité des différentes lignes.

On eût dû, dès l'origine, procéder comme en France avant de lancer le gouvernement dans la politique de subventions et décréter certaines lignes comme d'importance nationale, d'autres comme d'importance secondaire, mais il est trop tard et contentons-nous de songer à l'avenir.

Il y a des lignes de chemin de fer indispensables à la colonisation ; je dirai du côté de la Gaspésie, peut-être de Témiscouata, et dans tous les cas, dans le nord de la Vallée d'Ottawa, de Labelle ou Témiscamingue, ligne d'importance égale à la ligne d'Ottawa à Québec au point de vue de la colonisation, de l'exploitation de certaines mines, de nos forêts et de nos ressources sportiques.

Le gouvernement a tout rejeté : il n'a pas même fait des démarches qui n'auraient pas coûté un sou au Trésor et auraient pu engager des compagnies sérieuses dans ces entreprises.

Rien, de rien n'a été fait et quand M. Duffy vient nous dire que le Grand-Nord doit quelque chose à son gouvernement, je dis non, il ne lui doit rien du tout, il doit tout aux conservateurs, combattus là même par certains de nos adversaires.

L'honorable Commissaire des Travaux Publics se trompe également—et cela peut nous surprendre doublement puisqu'il s'agit de son département—quand il dit que " les chemins du Pontiac et de la Gatineau sont en voie de construction rapide."

Pas un mille de ces chemins n'a été construit de par la politique du gouvernement. Et comme question de fait, ils sont arrêtés l'un et l'autre en plein champ : le premier comptait 71,000 milles le 30 juin 1897 ; le 30 juin 1899, il comptait 71,000 ; le second 54½ en juin 1897, 56.50 en 1898, et en 1899 il n'a pas raccourci, il compte encore 56.50.

Comment un ministre de la Couronne peut-il se sentir assez de courage pour avancer un fait que tous les rapports officiels contredisent, c'est ce que je ne puis comprendre. Il devrait suffire à l'honorable Monsieur de se vanter de ce que fait son gouvernement et encore davantage de ce qu'il ne fait pas, sans qu'il vienne, par-dessus le marché, se vanter ou vanter son gouvernement de ce que les autres font ou ne font pas.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

J'arrive maintenant à la question capitale qui absorbe tant l'opinion publique, parce qu'elle avait compris de ces Messieurs, de leurs promesses, que nous allions enfin, dans le corps d'un gouvernement libéral, posséder des hommes de progrès, décidés à rompre tous les préjugés pour pousser de l'avant la cause de l'enseignement dans la province.

M. Duffy s'est amusé à fendre les cheveux pour démontrer que le gouvernement s'est conformé à la loi, et qu'on a distribué à qui de droit ce qui lui revenait des fonds de l'éducation, et il a conclu par un aveu qui couvre une énormité, en disant : " nous payons à fur et à mesure des exi-
" gences. Nous payons ce que nous devons, et, la dépense,
" l'année prochaine, sera plus élevée, et, si cette année, nous
" avons fait des économies, c'est pour nous permettre de
" payer les cartes, les livres, quand arriveront les échéances."

En un mot, nous n'avons pu trouver de place pour les $50,000 votées par M. Flynn en outre des allocations ordinaires à l'instruction publique, mais nous nous réservons pour l'an prochain.

Comme si la balance des $50,000 allait retomber au Trésor, sans un vote nouveau.

Et d'ailleurs, comment ! M. Marchand déclarait que l'Instruction publique réclamait $200,000 de plus au lieu de $50,-000 et il n'a pu trouver à placer les $50,000 que la Législature lui a votées unanimement.

Farce, misérable farce qui prouve de deux choses l'une : ou que le gouvernement ne connaît pas les besoins de l'instruction publique dans cette province, ou qu'il ne veut pas s'en occuper et y mettre tout l'argent qui lui revient, pour se créer un surplus, toujours le même surplus au dépens d'un service sacré, le service de l'enseignement populaire.

Ici encore, je prends les comptes publics laissant à M. le Commissaire des Travaux Publics le soin d'ergoter sur les subtilités légales.

Combien avons-nous voté pour l'instruction publique pour 1898-99 ? $412,010.00, y compris évidemment le fonds de $50,000 créé par le gouvernement Flynn.

Combien le gouvernement a-t-il dépensé ? $375,143.28,

soit $36,866.72 de moins que la Chambre l'avait autorisé à dépenser. Je dis autoriser, mais c'est ordonné que j'aurais dû dire, car tout vote pour l'instruction publique est un ordre, un commandement.

$36,000 ! mais c'est plus que deux surplus à $15,000 la pièce, et combien n'ai-je pas raison de dire que ce fameux surplus est acheté, ici encore, au dépens de l'un des services les plus essentilles au progrès, à la supériorité de notre province.

RESUME

Je me résume :

La dette publique loin d'avoir été augmentée par nous a été diminuée de $2,018,000 de subsides de chemins de fer devenus caducs par l'opération de notre loi de 1893 ; de $1,500,000 en chiffres ronds par le rachat à 17.50 cents des seconds 35 cents qui se montaient à plus de $3,000,000.

A ces deux réductions il faut ajouter, pour avoir une idée exacte de la diminution opérée par nous sur la dette, l'augmentation nominale de notre dette consolidée causée par la conversion en 3 pour cent de l'emprunt de Paris opéré par M. Hall en 1893, soit $1,216,585, et la même augmentation provenant de la conversion en cours, d'après M. Duffy lui-même $918,000.

La dette, consolidée par nous, a été toute créée par M. Mercier, a l'exception du rachat des seconds 35 cts et M. Duffy en nous accusant d'avoir augmenté la dette consolidée de $9,021,334, commet la même injustice ou la même bévue que si on accusait un administrateur de convertir en obligation à taux réduit d'intérêt des billets portant des taux usuaires.

Nos déficits annuels n'existent pas, si comparant notre administration à celle de M. Marchand on tient compte de ce que nous avons dû payer pour travaux extraordinaires que M. Shehyn imputait au capital pendant que, sur l'initiative de M. Hall, toutes ces dépenses ont été depuis 1893 imputées aux opérations de caisse ordinaires.

Les taxes nouvelles au montant de $2,262,452.55 ont servi, pendant cinq ans à faire face, avec nos économies, à un budget qui se soldait par $1,500,000 de déficit sous M. Mercier.

Nous ne les avons pas empochés ces taxes et aussitôt que

la situation eut été améliorée nous les avons abolies en très grande partie.

Les emprunts ont rapporté aux gouvernements conservateurs, exactement $5,532,691.00, à même quoi nous avons payé :

Subsides aux chemins de fer	$3,388,394 22
Remboursement des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	1,137,614 25
Palais de justice de Montréal	540,991 37
Dépenses spéciales du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892	407,923 48
Ponts en fer	106,197 00
Ecole normale Jacques-Cartier	130,357 21
Ecole normale McGill	21,980 00
Réclamation Charlebois	40,063 00
Palais de justice de Hull	25,086 34
Palais de justice de Bryson (Pontiac)	15,790 50
Débentures, Palais de justice de Fraserville	20,000 00
Montant payé à l'acquit de la dette flottante par les conservateurs	$5,835,397 37
Montant perçu par voie d'emprunt par les conservateurs	5,532,691 00
Différence en faveur des conservateurs	$ 302,706 37

C'est-à-dire que le gouvernement conservateur a payé, sur les différents chefs de la dette flottante énumérés dans le préambule de la loi d'emprunt décrétée par l'administration Mercier en 1890, $300,000 en chiffres ronds de plus que le montant qu'il a reçu par les emprunts faits en vertu de cette loi.

Cette différence, il l'a payée à même les surplus de revenus qu'il a obtenus, grâce à sa prévoyance, à sa sage administration et aux quelques impôts additionnels qu'il a fait voter.

On nous reproche nos dépenses. Faisons la comparaison :

Voici le tableau, correct celui-ci, des dépenses des deux régimes :

Régime libéral

1887–88	(Comptes Publics, p. 13)	$ 4,054,467
1888–89	(" " p. 13)	3,949,078
1889–90	(" " p. 15)	4,700,256
1890–91	(" " p. 17)	4,915,774
	Total pour les 4 ans	$17,619,575

Régime conservateur

1892–93	(Comptes Publics, p. 15)	$ 4,190,522
1893–94	(" " p. 13)	4,267,946
1894–95	(" " p. 11)	4,195,727
1895–96	(" " p. 13)	4,099,707
	Total pour les 4 ans	$16,753,902

Ce qui donne le résultat suivant :

Dépenses, régime libéral	$17,619,575
" " conservateur	16,694,383
	914,192

Cette comparaison démontre donc que les conservateurs ont dépensé $914,192 de moins que les libéraux durant le même espace de temps,—quatre ans dans les deux cas.

La moyenne de la dépense libérale, que l'on obtient en divisant par 4 le chiffre de $17,619,575, est de $4,404,893 par année.

La moyenne de la dépense conservatrice, que l'on obtient également en divisant par 4 le chiffre de $16,694,383, est de $4,173,595 par année.

Etablissons la différence

Moyenne libérale	$ 4,404,893
Moyenne conservatrice	4,173,595
Différence en faveur du régime conservateur	$ 231,298

Et cela en dépit de l'augmentation du service de la dette, qui fait une différence de $274,410 dans la moyenne à notre

détriment, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Ce qui signifie que le gouvernement conservateur a dépensé en moyenne au delà de $500,000 par année de moins que le gouvernement libéral.

Voilà le résumé de notre régime que par un manque d'étude ou un parti pris inexplicable, M. Duffy a entrepris de contester et de couvrir de boue.

Il ne réussira pas car la vérité est plus forte que toutes les arguties savamment agencées pour répandre le mensonge et semer la calomnie.

CONCLUSION

C'est nous qui avons pris l'administration du pays dans une situation désespérée et c'est nous, qui, les travaux publics terminés et les remboursements de dépôts aux chemins de fer du pays, payés, dépôts criminellement accaparés pour entretenir l'orgie du régime Mercier, avons rétabli la dépense ordinaire au chiffre normal de $4,000,000, laissant à nos successeurs le soin de l'y maintenir, ce qu'ils ont été incapables de faire.

C'est nous qui ayant pris la dette totale de la province à $35,842,147.10 ou plutôt, d'après M. Taillon en tenant compte de tous les subsides de chemins de fer à $38,196,654.08 l'avons réduite à $34,196,654.08.

C'est nous qui avons relevé le crédit de la province compromis par M. Mercier et avons réussi à vendre nos obligations à prime.

C'est nous qui, après avoir déboursé des millions, pouvons nous dresser en face de nos accusateurs et les défier de trouver dans toute notre administration un acte reprochable au point de vue d'une honnête administration.

Et vous jouissez du fruit de notre travail en frêlons qui n'avez rien fait ! Et vous trouvez de l'amertume dans le miel que vous n'avez pas fabriqué !—*Sic vos non vobis.*

Et si encore vos vantardises injustes et déloyales à notre égard pouvaient vous permettre de dire que vous employez au bien de la patrie la somme de travail qu'il nous a fallu pour sortir la province de l'abîme du déshonneur et de la banqueroute où elle était plongé ; si vous aviez le courage de pro-

fiter de la succession prospère, relativement, que nous vous avons léguée pour continuer les œuvres essentielles à l'avenir de cette province, nous nous en réjouirions ; pour ma part je vous seconderais de toutes mes forces.

Mais c'est le contraire que vous faites proclamant, malgré tous les faits que je viens d'établir, proclamant par la bouche de votre Premier que c'est au prix de votre politique mesquine, étroite, pusillanime et aveugle, que les institutions de cette province peuvent être sauvées.

Erreur coupable, qui nous conduit de jour en jour de déchéance en déchéance et qui fait que l'élément dominant dans votre sein est celui-là précisément qui voudrait le moins possible que nos Canadiens-français pauvres et délaissés progressent sur leurs terres, qu'ils aillent en plus petit nombre possible défricher la forêt, les aimant aux Etats-Unis plutôt que dans notre pays ; élément qui reste tout à fait indifférent à la participation des nôtres à ce pain de vie nationale que procure chaque jour la manne de l'instruction.

Et vous parlez d'abolir : les têtes dirigeantes parmi vous ne sont bonnes qu'à cela ; c'est le malheur d'un parti qui fut le parti libéral et qui eut de beaux jours.

Mais abolissez donc après avoir tout amoindri, tout rapetissé, après nous avoir réduit au rôle d'un conseil municipal. Abolissez, rapetissez tout ce que vous touchez en attendant que le peuple prononce votre *mane*, *thecel*, *pharès* et vous abolisse à votre tour.